COMMUNE
OUZOUER SUR TREZEE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 28 septembre 2026

ARRETE N°111/26

Interdiction de stationnement et interruption de la circulation
Place de l'église et Rue Grande
Festivités de la Saint-Hubert – 04 octobre 2026

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L 2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982, remise à jour le 1er mars 2022,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifiée le 7 juin 1977, mise à jour le 08 septembre 2021,

Considérant les besoins relatifs aux festivités de la Saint-Hubert, qui aura lieu, le 04 octobre 2026, et dont la déambulation empruntera la Rue Saint-Roch jusqu'à la Place de l'église, puis de l'église, en passant par la Rue Grande, la Place de la Libération jusqu'à la Prairie Saint-Roch, de 10h à midi,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour le bon déroulement et la sécurité des personnes lors de cette manifestation,

N° 111/26

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Le stationnement sera interdit (sauf véhicules autorisés et véhicules de secours, de sécurité et de police) Rue Grande et Place de l'Église de 8h à 12h, dimanche 04 octobre 2026, et la circulation sera interrompue, entre 10h et 12h, Rue Grande, au fur et à mesure de l'avancée du cortège, et déviée par des voies adjacentes si nécessaire, le stationnement sera limité Place de la Libération au départ et à l'arrivée du cortège.

ARTICLE 2 : Les panneaux nécessaires réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques de la Commune.

ARTICLE 3 : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
-la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
-Monsieur le Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 28 septembre 2026.

Le Maire,
Francine MOLINET

MAIRIE OUZOUER SUR TREZEE (Loiret)